

ARRÊTÉ

Arrêté fixant la nouvelle composition du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail du SDIS du Tarn (CHSCT)

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS du Tarn en date du 4 juillet 2014 fixant la composition du CHSCT,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS du Tarn en date du 29 avril 2015 portant désignation des représentants des collectivités territoriales au CHSCT du SDIS du Tarn,

VU les résultats des élections professionnelles du 06 décembre 2018 désignant les représentants du personnel au CHSCT,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La nouvelle composition du comité hygiène, sécurité et conditions de travail du SDIS du Tarn, s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Michel BENOIT	Christophe TESTAS
Jean-Paul RAYNAUD	Marc COUSINIE
Christophe DULAUD	Arnaud FABRE
Laurent MASSOL	Sylvain ESLAN
Céline ALBERT	Eric VINCENT

Représentants du personnel	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Julien VERGNES	Benoît GUILHOU
Nicolas AUDOUIN	Anthony TOULZE
Luc FOCKAERT	Sylvain REY
Marc VIGOUROUX	Yoan GRAU
Jean-Jacques DARGET	Guillaume SOULARD

Article 2 :

L'arrêté du Président du Conseil d'Administration du SDIS N°2015-17 du 11 juin 2015 fixant la composition du CHSCT est abrogé.

Article 3 :

Le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **22 FEV. 2019**

Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception
en préfecture le :

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>